

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LESPARRÉ
Canton Sud Médoc

COMMUNE DE CARCANS
(33121)

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le CINQU JUIN à 18H00

Le Conseil Municipal de Carcans légalement convoqué le 28/05/2026 s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de MARCHAND Patrice, maire

PRÉSENTS : Patrice MARCHAND, Christian LALANNE, Thierry CIGANA, Cynthia ROBIN, Fabrice GARCIA, Dominique FEVRIER, Jean-Pierre MILLET, Sylvie LANDUREAU, Eric PETIT, Emmanuelle FICHES, Stéphanie ARTAUD-VIGNOLLET, Serge CAPDEVIELLE Corinne CHARRIER - Florent LAGUNE

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Axelle BONNET ; Mélanie ROGEON donne pouvoir à Stéphanie VIGNOLLET ; Raphaël ALOS donne pouvoir à J.Pierre Millet ; Pascale GARCIA donne pouvoir à P.Marchand & Patrick MEIFFREN donne pouvoir à S.Capdevielle

Secrétaire de séance : Sylvie LANDUREAU

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 033-213300973-20260605-DEL26_06_05_01-DE

DELIB.2026_06_05_01

OBJET : ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués à CINQ et de suppléants à TROIS, pour la commune de Carcans,

VU les articles L.283 à 293 du code électoral ;

VU les articles R. 137 et suivants du code électoral ;

CONSIDERANT que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de composer un bureau électoral, présidé par le maire, comprenant en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est composé comme suit :

M. MARCHAND Patrice - Maire, président

M. LALANNE Christian & M. FEVRIER Dominique

M. LAGUNE Florent & Mme ROBIN Cynthia

Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin présentée par Patrice Marchand et composée, comme suit :

MARCHAND	Patrice	TITULAIRE
GARCIA	Pascale	TITULAIRE
CIGANA	Thierry	TITULAIRE
ROBIN	Cynthia	TITULAIRE
GARCIA	Fabrice	TITULAIRE
LANDUREAU	Sylvie	SUPPLEANTE
FEVRIER	Dominique	SUPPLEANT
VIGNOLLET	Stéphanie	SUPPLEANTE

Après avoir procédé au vote à bulletin secret,

il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral

Les résultats sont proclamés.

Liste « Patrice Marchand » 18 voix
Bulletin(s) blanc(s)..... 0
Bulletin(s) nul (s)..... 0

Est élue à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel la

Liste présentée par « Patrice Marchand » : DIX HUIT suffrages obtenus

soit CINQ mandats de délégués et TROIS mandats de suppléants, de la manière suivante :

DELEGUES TITULAIRES :

MARCHAND	Patrice	Maire
GARCIA	Pascale	Adjointe au maire
CIGANA	Thierry	Adjoint au maire
ROBIN	Cynthia	Adjointe au maire
GARCIA	Fabrice	Adjoint au maire

DELEGUES SUPPLEANTS :

LANDUREAU	Sylvie	Conseillère municipale
FEVRIER	Dominique	Conseiller municipal
VIGNOLLET	Stéphanie	Conseillère municipale

Le Maire de Carcans, P.Marchand, certifie que la présente décision a été publiée, le 08/06/2026
Signé le secrétaire de séance – S.Landureau